

Guide pratique de l'hôpital de jour oncologique

JAN YPERMAN ZIEKENHUIS

Jouw zorg
is onze zorg



Table des matières

Bienvenue à l'hôpital de jour oncologique	3
Qui sommes-nous ?	4
• Médecins	4
• Infirmier(ère) en chef	4
• Équipe	4
Avant l'admission	5
Le jour de l'admission	6
• Être à jeun	6
• Ce qu'il faut apporter à l'hôpital	6
• Prescriptions, certificats et documents d'assurance	6
• Visites	6
À l'hôpital	7
• Arrivée à l'hôpital	7
• Vers l'hôpital de jour	7
• Votre chambre	7
• Repas et boissons	7
Déroulement du traitement	8
Après le traitement	9
• Médicaments et prochains rendez-vous	9
• Rapport pour le médecin généraliste	9
Coûts	10
Questions ou remarques	11

57

Vous trouverez l'hôpital de jour oncologique au 3^e étage - bloc Y.
Suivez la route 57.

Cette brochure d'information a été rédigée avec le plus grand soin. Elle contient des informations générales et est destinée à compléter l'entretien avec votre prestataire de soins. Le Centre hospitalier Jan Yperman ASBL, ses médecins et ses collaborateurs déclinent toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'omissions dans cette brochure.

Vous pouvez envoyer vos remarques et/ou suggestions à communicatie@yperman.net.



Bienvenue à l'hôpital de jour oncologique

Vous allez bientôt être admis(e) à l'hôpital de jour oncologique du Centre hospitalier Jan Yperman.

Afin que votre hospitalisation de jour se déroule le mieux possible, nous vous demandons de lire attentivement et de suivre les informations et consignes figurant dans cette brochure.

Qui sommes-nous ?

L'hôpital de jour oncologique travaille de manière multidisciplinaire : une concertation est assurée à tous les niveaux avec une vaste équipe de collaborateurs de soutien. L'équipe fixe se compose de :

Médecins

Votre médecin traitant est en charge de votre traitement et suit l'évolution de votre état de santé.

Infirmier(ère) en chef



Frankie Kiekens

L'infirmier(ère) en chef est la personne de contact du service. Grâce à sa vision globale du service et de la prise en charge du patient, il/elle est la personne de référence à laquelle le patient peut s'adresser à tout moment.

L'équipe fixe comprend en outre :

- Des infirmier(ère)s
- Des collaborateurs logistiques
- Des collaborateurs administratifs

En plus de l'équipe fixe, les personnes suivantes peuvent aussi être sollicitées

- | | |
|--|---------------------------------------|
| • Collaborateurs du service social | • Équipe Lotus (LOngTUMorSupportteam) |
| • Psychologues | • Diététicien(ne)s |
| • Infirmier(ère)s du sein | • Service pastoral |
| • Infirmier(ère)s DIO (spécialisés en oncologie digestive) | • Bénévoles |
| • Infirmier(ère)s en hématologie | |
| • Infirmier(ère)s en oncologie générale | |

Avant l'admission

- Informez votre organisme assureur de votre hospitalisation.
- Si l'hospitalisation ne peut avoir lieu pour une raison quelconque, contactez immédiatement l'hôpital de jour oncologique (de préférence 24 heures à l'avance).
- L'hôpital applique une interdiction de fumer et de vapoter.



Le jour de l'admission

Être à jeun

- Il n'est en général pas nécessaire d'être complètement à jeun. Ne mangez que des aliments faciles à digérer avant de vous rendre à l'hôpital.
- Si vous devez quand même être à jeun pour certains examens, vous en serez informé(e) à l'avance.
- Ne consommez pas d'alcool ni de drogues récréatives dans les 24 heures précédant le traitement.

Prescriptions, certificats et documents d'assurance

- Vous avez besoin de prescriptions ou de certificats ? Demandez-les de préférence lors du premier contact avec votre médecin ou votre infirmier(ère).
- Des certificats ou des documents d'assurance doivent-ils être complétés par le médecin ? Signalez-le également dès votre admission à l'hôpital de jour.
- Avertissez également votre compagnie d'assurance si celle-ci intervient dans les frais d'hospitalisation.

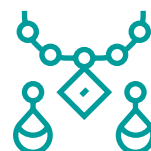
Visites

Vous ne séjournez qu'une seule journée à l'hôpital de jour. C'est pourquoi nous vous demandons de ne pas recevoir de visite.

Ce qu'il faut apporter à l'hôpital

- Administration
 - carte d'identité (eID)
 - carte de l'assurance hospitalisation
 - formulaires à remplir : travail, assurance, mutuelle
 - liste de vos médicaments
 - numéro(s) de téléphone de la (des) personne(s) de contact
 - carte de parking
- Effets personnels
 - portez des vêtements confortables et amples (pour faciliter l'accès au Port-a-Cath).
 - éventuellement un peu de lecture, des travaux manuels, un ordinateur portable
 - casque ou écouteurs (afin de ne pas déranger les autres patients)

Laissez tous les objets de valeur, l'argent et les bijoux à la maison !



À l'hôpital



Arrivée à l'hôpital

Présentez-vous au guichet d'inscription à l'heure convenue.

Après la lecture de votre eID, vous recevez des étiquettes patients et un bracelet d'identification dans le local d'admission de l'hôpital de jour. Vous devez porter ce bracelet d'identification pendant toute la durée de votre séjour à l'hôpital de jour.

Vous serez ensuite dirigé(e) vers l'hôpital de jour oncologique (route 57), où aura lieu le traitement.



Vers l'hôpital de jour

Suivez la route 57 jusqu'au 3e étage.

Un collaborateur vous conduira à votre place. En fonction du traitement et de votre choix, une chambre ou un fauteuil en salle commune vous sera attribué(e).



Votre chambre

Souhaitez-vous une chambre individuelle ou une chambre à deux lits ? Veuillez le signaler de préférence à l'avance. Les disponibilités étant limitées, nous ne pouvons pas toujours accéder à votre demande. Un supplément vous sera facturé pour une chambre individuelle. Avez-vous une assurance hospitalisation ? Renseignez-vous au préalable sur les éventuels remboursements.



Repas et boissons

Nos collaborateurs logistiques apportent de l'eau, du café ou du thé et de la soupe aux patients.

Les patients qui doivent rester à l'hôpital de jour au-delà de 13 h pour leur traitement peuvent recevoir un repas à midi.

Votre accompagnant ou partenaire de soins peut recevoir du café dans le service. Pour le repas, il/elle peut se rendre à la cafétéria située dans le hall d'entrée.

Déroulement du traitement

- Une fois installé(e) dans votre chambre, l'infirmier(ère) passe vous voir et...
 - parcourt avec vous un questionnaire
 - vous remet les certificats et prescriptions nécessaires pour les médicaments
 - mesure votre tension artérielle et vous pèse
 - effectue une prise de sang via votre bras ou le port-a-cath.
- L'échantillon de sang est envoyé au laboratoire pour analyse. Il faut environ une heure pour obtenir les résultats.
- Sur la base de vos paramètres sanguins et de votre état général, le médecin traitant décide de démarrer ou non la procédure.
- Dès que le traitement est prescrit par le médecin, la pharmacie le prépare. Cela peut également prendre un certain temps, durant lequel vous attendez dans votre chambre, à votre place ou en salle d'attente.
- Une prémédication est parfois administrée afin de prévenir les nausées ou les réactions allergiques.
- Le traitement démarre ensuite : vous êtes sous étroite surveillance. Prévenez immédiatement l'infirmier(ère) si vous ressentez quoi que ce soit d'inhabituel. La durée du traitement dépend de la pathologie, de la quantité et des types de médicaments administrés.
- À la fin du traitement, l'infirmier(ère) ferme le port-a-cath ou retire la perfusion, sauf si vous devez rentrer à la maison avec la pompe à perfusion.

En fonction du traitement, vous resterez de quelques heures à une journée complète à l'hôpital de jour. Nous ne pouvons pas connaître à l'avance l'heure exacte à laquelle vous pourrez rentrer chez vous. Ne prévoyez pas d'autres rendez-vous ce jour-là, car la durée de votre présence à l'hôpital de jour peut varier.



Après le traitement

Vous pouvez rentrer chez vous. Sauf s'il en a été convenu autrement avec le médecin, il est possible de conduire soi-même ou de rester seul(e) à la maison après le traitement.

Médicaments et prochains rendez-vous

Vous recevez les médicaments à prendre à la maison.

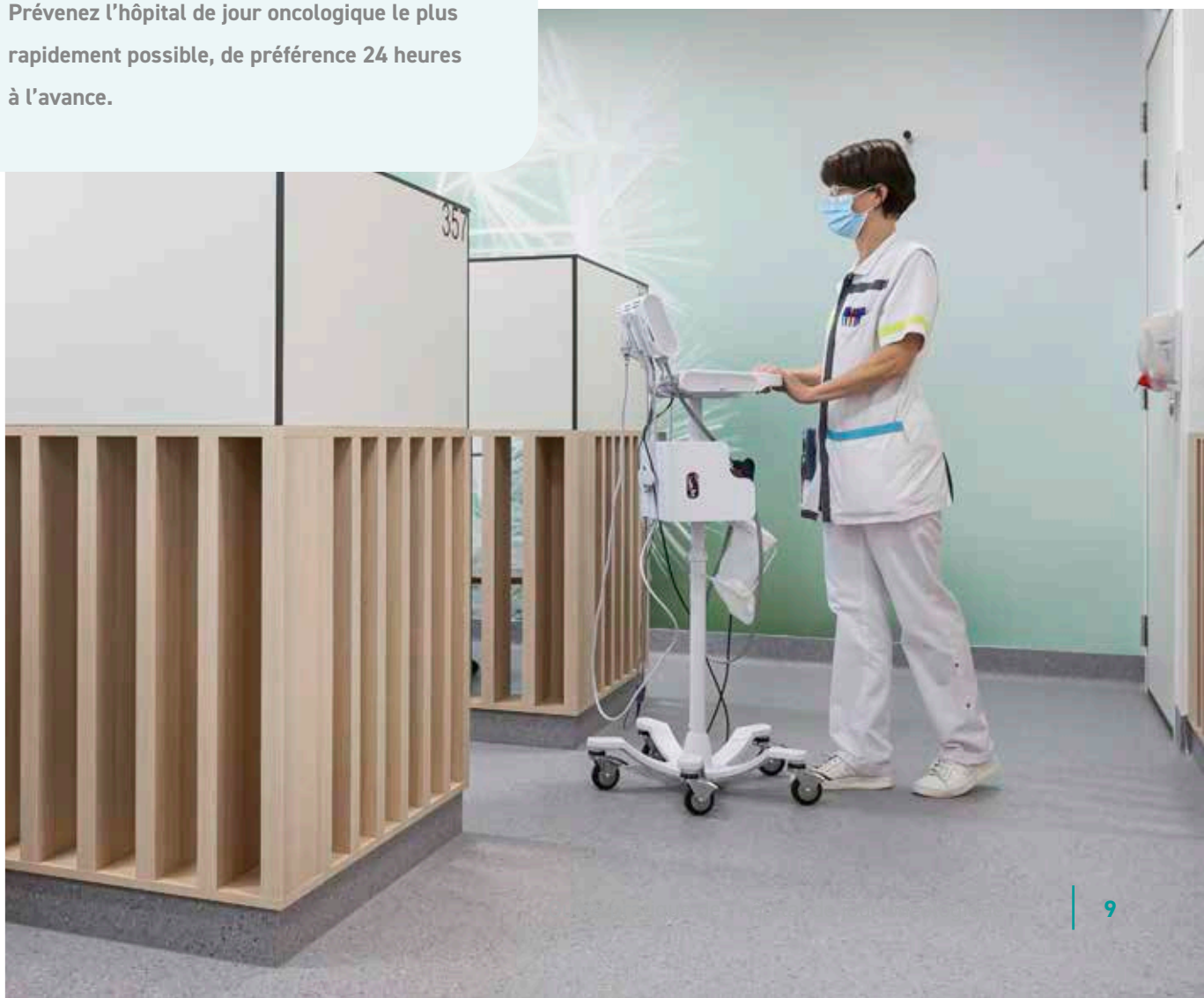
Votre (vos) rendez-vous pour la prochaine séance de traitement et les éventuels examens vous sont également communiqués.

Rapport pour le médecin généraliste

Après chaque traitement à l'hôpital de jour, le médecin envoie un rapport à votre médecin généraliste. Ce rapport mentionne notamment le diagnostic, les résultats des examens et la planification de votre traitement.

Vous ne pouvez pas vous présenter au rendez-vous ?

Prévenez l'hôpital de jour oncologique le plus rapidement possible, de préférence 24 heures à l'avance.



Coûts

Avez-vous une assurance hospitalisation ?

Déclarez votre diagnostic de cancer dès que possible. En fonction de votre police, un dossier de « reconnaissance de maladie grave » peut être ouvert. Renseignez-vous auprès de votre assureur ou de la personne de contact au service social.

Régime du tiers payant

En fonction de votre assurance, la facture d'hospitalisation peut être envoyée directement à votre assureur, qui procède alors au paiement. En fonction de la couverture de votre police, une partie des frais peut éventuellement rester à votre charge. Tous les séjours en hôpital de jour ne donnent pas droit à ce régime de tiers payant.

Intervention dans les frais de déplacement en cas de traitement oncologique

La chimiothérapie ambulatoire, la radiothérapie ambulatoire et les consultations de suivi donnent droit à une indemnité kilométrique.

Depuis le 1er avril 2025, le remboursement des frais de transport est effectué automatiquement sur la base des factures d'hospitalisation (plus précisément via le numéro de nomenclature utilisé).

Il n'est donc plus nécessaire d'introduire une demande ou une attestation de transport pour bénéficier d'une intervention.

Des questions sur l'indemnité kilométrique ou d'autres interventions ?

Adressez-vous à votre personne de contact au service social. Elle vous aidera volontiers pour toutes ces démarches et formulaires.

Des questions concernant votre facture ?

De nombreuses informations sont disponibles sur notre site web. Vous pouvez également vous adresser à notre Guichet d'information financier, situé dans le local à gauche de l'accueil. Vous pouvez vous y rendre sans rendez-vous : tous les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.



- Vous trouverez plus d'informations sur : yperman.net.
- Consultez toutes nos brochures sur : brochures.yperman.net
- N'hésitez pas non plus à vous adresser à un(e) infirmier(ère) du service.

- Discutez-en avec l'infirmier(ère) (en chef). Il/elle fixera un rendez-vous pour vous.

Guide pratique de l'hôpital de jour oncologique

Contact

Hôpital de jour oncologique - Route 57

Heures d'ouverture du secrétariat

En semaine de 8 h à 16 h 30

057 35 62 61

En dehors des heures d'ouverture, veuillez appeler le numéro : 057 35 60 00

Infirmier en chef Hôpital de jour oncologique

Frankie Kiekens

057 35 62 60

ODZH@yperman.net

Service social

Sanne Michiels

057 35 66 65

sanne.michiels@yperman.net

Louise Stubbe

057 35 66 70

louise.stubbe@yperman.net

Sabine Anseeuw

057 35 66 63

sabine.anseeuw@yperman.net

Jan Yperman Ziekenhuis vzw

Briekestraat 12, 8900 Ieper

info@yperman.net

057 35 35 35

www.yperman.net



00490-FR - 15072026

Vous préférez une
version numérique ?
Scannez le code QR

